



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-037-2017-09

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)**

IDF-2017-09-26-004 - Arrêté n°2017-005 portant nomination de régisseurs de recettes  
auprès du Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) - Mme MERIAUX -  
septembre 2017 (4 pages)

Page 3

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)

IDF-2017-09-26-004

Arrêté n°2017-005 portant nomination de régisseurs de recettes auprès du Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) - Mme MERIAUX - septembre 2017

**ARRETE n°2017-005**  
**Portant nomination de régisseurs de recettes**  
**auprès du Service Interacadémique des Examens et Concours**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE**  
**PRÉFET DE PARIS**

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

**VU** le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

**VU** le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par les décrets n°76-70 du 15 janvier 1976, n°2004-737 du 21 juillet 2004 et n°2005-945 du 29 juillet 2005,

**VU** le décret no 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

**VU** le décret n° 96-565 du 19 juin 1996 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

**VU** le décret du du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

**VU** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs (dispositions réglementaires issues d'arrêtés : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie),

**VU** l'arrêté du 28 novembre 1996 portant institution de régies de recettes auprès de certains services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche modifié par arrêté du 21 juillet 2000,

**VU** l'arrêté du 14 janvier 1997 fixant la rémunération des prestations fournies par le ministre chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

**VU** l'arrêté du 28 juillet 1998 modifiant l'arrêté du 28 novembre 1996 instituant des régies de recettes auprès de certains services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

**VU** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs,

**VU** l'arrêté interministériel du 17 décembre 2002 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des rectorats d'académie,

**VU** l'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur,

**VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté n°2010-918 du 7 septembre 2010 portant nomination de régisseurs de recettes auprès du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles ;

**VU** l'arrêté ministériel du 16 avril 2015, nommant Madame Alexandra ENGELBRECHT, secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et de Versailles ;

**VU** l'arrêté n° 2015279-0014 du 6 octobre 2015 portant délégation de la signature administrative du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) ;

**VU** l'arrêté ministériel du 1er février 2016 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**VU** l'arrêté n° IDF-2017-06-19-022 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire ;

**VU** l'avis conforme du Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris en date du 25 septembre 2017,

**SUR** proposition du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Maurice GERART, régisseur de la régie de recettes du Service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, à compter du 27 septembre 2017, date de passation des comptes de la régie de recettes.

**Article 2 :**

A compter du 27 septembre 2017, date de passation des comptes de la régie de recettes, Madame Marilyne MERIAUX, secrétaire administrative, est nommée régisseuse de la régie de recettes du Service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 3 :**

A compter du 27 septembre 2017, date de passation des comptes de la régie de recettes, Mesdames Anissa BOURAS et Nicole SEQUESTRA, adjointes administratives, sont nommées suppléantes de la régie de recettes du Service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles.

**Article 4 :**

L'arrêté n°2010-918 du 7 septembre 2010 est abrogé.

**Article 5 :**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Arcueil, le **26 SEP. 2017**

Pour le préfet de la région Île-de-France,  
préfet de Paris,  
et par délégation,

  
Vincent GOUDET  
Directeur du SIEC

